

INDEX

DU

QUATRE-VINGT QUATRIÈME VOLUME

8-9 GEORGE VI, A.D. 1944-45

ABRÉVIATIONS

1^{re}—Signifie lu la première fois.

2^e—Signifie lu la deuxième fois.

3^e—Signifie lu la troisième fois.

Coms.—Signifie Chambre des communes.

C.P.C.—Signifie Comité plénier de la Chambre.

Renv. B. et C.—Signifie renvoyé au comité permanent des Banques et du commerce.

Renv. B.P.—Signifie renvoyé au comité permanent des Bills d'intérêt privé.

Renv. C.T. et H.—Signifie renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres.

S.R.—Signifie sanction royale.

Ch.—Signifie chapitre.

A

Adresse:

A Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements du Sénat pour son gracieux discours devant les deux Chambres à l'ouverture de la session

Motion pour, débat et ajournement, 13-14, 19-20, 30.

Adresse adoptée et Ordre de présenter, 32.

Accusé de réception de l'Adresse par Son Excellence le Gouverneur général, 34.

Aéronautique (Loi de l') (*Modification*):

Bill 133—1^{re}, 218. 2^e, ajournement, 223. Motion pour 2^e, débat et ajournement, 227. Ajournement, 234. Suite du débat et ajournement, 239. Suite du débat—adoptée sur division; 2^e et renv. C.T. et H., 243. Rapport avec amendement; motion pour agrément du rapport; motion en amendement à l'effet que le rapport ne soit pas maintenant agréé, mais qu'il soit de nouveau renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, télégraphes et havres, avec instruction d'amender en outre—rejetée sur division; rapport agréé et le Bill, tel qu'amendé lu la 3^e fois, 334-335. Amendement adopté par Coms., 344. S.R. 376. Ch. 28.

Affaires des anciens combattants (Loi instituant un ministère des):

Bill 83—1^{re}, 173. 2^e ajournée, 178, 185, 189. 2^e et renv. B. et C., 195. Rapport avec amendements; amendements agréés et 3^e, 203. Agrément aux amendements des Coms., 208. S.R. 209, Ch. 19.